

## Relevé d'avis

**Le Conseil Académique plénier, en sa séance du 14 février 2025,  
sous la présidence de Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN, Présidente**

Le quorum ayant été constaté en début de séance (38 membres présents et représentés).

Le conseil académique plénier de l'Université Lumière Lyon 2, en sa séance du 14 février 2025, a rendu les avis suivants :

- **Election de la Vice-présidente en charge de la recherche**
- **Election du Vice-président formation, orientation et insertion professionnelle**
- **Election de la Vice-présidente étudiante du Conseil académique plénier**

Le conseil académique plénier de l'Université Lumière Lyon 2, en sa séance du 14 février 2025, a pris connaissance du point suivant :

- **Bilan de la Vice-présidence étudiante sortante**

Fait à Lyon, le 14 février 2025,

*Modalités de recours contre le présent avis : En application des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, le présent avis pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon. Date de publication sur le site internet de l'Université : 21 février 2025.*